

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES			
Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues			
Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	8
Présents	36	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 25 septembre 2017, après convocation légale reçue le 19 septembre 2017, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. Rémy ARNAUD, M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, M. Alain BRES, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Martine CASADEÏ, M. Gwenaël CLAUDON, M. Jean-Claude DANY, Mme Maryline EYDOUX, Mme Sylviane FERRARO, M. Pierre GABERT, M. Stéphane GARCIA, Mme Annie GARNERO, M. Gérard GERENT, M. Jacques GRAU, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, M. Alain MILON, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, Mme Mireille PEREZ, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Fabienne THOMAS, M. Christian TORT, Mme Maryse TORT, Mme Sylviane VERGIER.

Etaient Absents représentés :

M. Jean BERARD (pouvoir donné à Mme Maryse TORT), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à M. Serge SOLER), Mme Evelyne ESPENON (pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), M. Claude PARENTI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Michel PERRAND (pouvoir donné à M. Christian TORT), M. Christian RIOU (pouvoir donné à Mme Mireille PEREZ).

Etaient Absents non représentés : Mme Sandrine BRAUD, Mme Véronique MURZILLI, Mme Isabelle VINSTOCK

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **Mme Karine CANDALE** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Donné acte des décisions communautaires

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

N° 57 du 13/06/2017

Convention de mise en place et d'actualisation des registres publics d'accessibilité d'un Etablissement Recevant du Public (ERP) – Signature de la convention avec le Bureau d'Etudes ACCESMETRIE SAS, 2 bis Boulevard de la Paix 13640 LA ROQUE D'ANTHERON

- Mise en place registres : 175.00 € HT
 - Mise à jour registres avec retour sur site et attestations d'achèvement de travaux : 300.00 € HT
- soit un montant total de **475,00 € HT.**

Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :
Affiché le : **05.10.2017**

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 58 du 13/06/2017

Cession de deux (2) véhicules Renault Mégane immatriculés 4813 YD 84 et 6844 YD 84 au garage GF Auto 29 impasse Aimé Dapré à Monteux pour un montant total de 400 € TTC. Sortie de ces deux véhicules du parc automobile et de l'inventaire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat.

N° 59 du 15/06/2017

Contrat de Location d'un Camion « MAXITY CP 042 XJ » - Signature du contrat avec AZUR TRUCKS- 6 Rue de l'Aulanière, Zac de la Courtine 84000 AVIGNON :

- Forfait mensuel : 1 150,00 € HT soit 1 380,00 € TTC

Le contrat prendra effet au 19/06/2017 pour un (1) mois.

N° 60 du 16/06/2017

Convention de Prestations à la gestion des Huiles usagées provenant de la Déchetterie de Sorgues – Modification du prix de l'intervention sur la décision N°CC/44/1.4/2017-26 approuvant la signature de la convention avec CHIMIREC SOCODELI, Zi Domitia Sud - 275 Avenue Pierre et Marie Curie - 30300 BEAUCAIRE.

Prix à modifier : Enlèvement par pompage pour un montant forfaitaire de 125,00 € HT/ intervention (Prix noté 165€ HT au lieu de 125€ HT).

N° 61 du 20/06/2017

Formations pour le Service Comptabilité et Finances de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec BERGER LEVRAULT – 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE pour un montant de :

- Formations > 1 220,00 € HT/ jour avec une remise de 10%
soit 11 jours... pour un montant total de 12 078,00 € HT

N° 62 du 20/06/2017

Formations pour le Service Ressources Humaines de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» avec BERGER LEVRAULT – 64 Rue Jean Rostand 31670 LABEGE pour un montant de :

- Formations > 1 220,00 € HT/ jour avec une remise de 10%
soit 11.5 jours... pour un montant total de 12 627,00 € HT

N° 63 du 22/06/2017

Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités sur le site du Pérussier à Monteux avec Monsieur Julien BARKER, auto entrepreneur, domicilié à SAINT-DIDIER (84210), 488 Chemin Neuf, immatriculé au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE) sous le numéro 750 004 582 000 29, un bâtiment industriel d'une surface utile de 12 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°123.

Monsieur Julien BARKER est autorisé à y exercer l'activité telle que déclarée au Répertoire des Entreprises et des Etablissements (SIRENE), à savoir « reproduction d'enregistrements audio ». Le contrat de location est un bail de courte durée de 36 mois, prenant effet à compter du 1^{er} juillet 2017 et s'achevant au plus tard le 30 juin 2020. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à 36.00€HT (3.00 € HT le m²), soit 43.20 € TTC.

N° 64 du 23/06/2017

Signature de l'avenant n°1 au bail de courte durée pour la location d'un bâtiment d'activités d'une surface utile de 90 m² sur le site dit « Le Pérussier » à Monteux, sur le tènement de la parcelle cadastrée section I n°786 avec Monsieur Simohammed AAGADI, suite à la résiliation du bail par Monsieur Francis DERUSSY. Cette modification par avenant au contrat de location

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

de courte durée passé avec Messieurs Francis PERUSSY et Simohammed AAGADI au profit de Monsieur Simohammed AAGADI prendra effet à compter du 1^{er} juillet 2017.

N° 65 du 27/06/2017

Mission de Maîtrise d'œuvre concernant les travaux d'aménagement du Centre Ancien, Rue Condamine, Place des Trois Faucons et Rue des Fourrelles sur la Commune de Pernes-les-Fontaines - Signature du marché avec le Bureau d'études SAS NB INFRA - Les Naiades - 10, Avenue de la Poulasse- 84000 AVIGNON - pour un montant total de 13 475,00 € HT soit 16 170,00 € TTC.

N° 66 du 30/06/2017

Contrat de Mise à disposition de fontaines d'eau tempérée sur les Services Techniques de Pernes-les-Fontaines et le Local Espaces Verts au Site du Baron à Sorgues - Signature du marché avec la Société CULLIGAN Vaucluse, 14 Rue des Alizés - 30133 LES ANGLES

- Services Techniques de Pernes-les-Fontaines : 2 Fontaines réseau pour un montant de28,90 € HT / mois / fontaine.

- Centre du Baron Local Espaces Verts : 1 Fontaine réseau pour un montant de 28,90 € HT / mois / fontaine.

- 3 Frais d'installation 99 € HT/ unité

Le contrat prendra effet à la signature pour cinq (5) années et sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée égale.

N° 67 du 30/06/2017

Mission du Plan de Désherbage et de Gestion différenciée sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes «Les Sorgues du Comtat» - Signature du marché avec la société AUTREMENT 10 - Portage Salarial - Immeuble de Giotto - 1 Place Alexandre Farnèse - 84000 AVIGNON.

- Phase 1 : Lancement des études et audit des pratiques d'entretien des espaces verts et des voiries..... 3 000,00 € HT
- Phase 2 : Identification et restructuration de l'inventaire..... 4 500,00 € HT
- Phase 3 : Concertation et définition des objectifs d'entretien..... 3 600,00 € HT
- Phase 4 : Choix et analyse des préconisations techniques..... 8 700,00 € HT
- Phase 5 : Restitution du projet et mise en place de l'enregistrement des pratiques3 000,00 € HT

soit un montant total de 22 800,00 € HT soit 27 360,00 € TTC

N° 68 du 30/06/2017

Passation des marchés d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » Lot n° 3 : Flotte Automobile et risques annexes - Signature de l'avenant technique avec MMA Assurances, Cabinet MURAILLE Rond-Point des Croisières BP 165 84205 CARPENTRAS Cedex pour un montant de 9 519,43 € TTC. Le montant initial du marché Lot 1 s'élevait à 21 922,00 € TTC et il est porté à 31 441,43 € TTC.

N° 69 du 07/07/2017

Fourniture de fleurs et gazon en plaque pour l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat. Signature du signer le marché accord-cadre avec l'entreprise désignée ci-dessous :

SCEA CHAMOULAUD 5 Rue Hector Berlioz 3314 LE BARP.

L'exécution du marché fera l'objet de bons de commande, le Montant maximum de commandes est de 50 000 € HT par an. Le marché est conclu pour **UN (1) an et renouvelable DEUX (2) fois à compter de la notification de l'Ordre de Service**. La Durée maximale de l'accord cadre est de 36 (trente-six) mois.

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 05.10.2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 70 du 11/07/2017

Ligne de trésorerie interactive. Convention avec la Caisse d'Epargne - Montant : 2 000 000 euros pour les financements de ses besoins ponctuels auprès de la Caisse d'Epargne.

N° 71 du 11/07/2017

Création et diffusion de films personnalisés à l'attention des visiteurs pour la promotion du territoire de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat. Signature du marché avec la Société *We Make The Trip Video Customization* sise 6, Rue des Groux - 94260 FRESNES, représentée par Monsieur Pierre-Augustin DE BAECQUE, en sa qualité de Président.

Le contrat prendra effet à compter de la date de sa signature par le Président de chaque partie, et ce pour la durée d'une année, non reconductible.

- **Rémunération globale et forfaitaire de 3000,00 € HT (Trois mille euros hors taxes)** correspondant au paramétrage spécifique de la Web App et du Site, de l'adaptation des contenus vidéos et la mise à disposition des produits aux 10 000 premiers utilisateurs.
- Dans l'hypothèse où la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » solliciterait « We Make The Trip » pour procéder au tournage de séquences d'images en extérieur :
- **prix par jour de tournage : 300,00 € H.T. (Trois cents euros hors taxes)**
- **prix par jour de montage : 300,00 € H.T. (Trois cents euros hors taxes).**
- Dans le cas où la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » souhaiterait continuer à faire bénéficier ses visiteurs de la possibilité d'accéder à la Web App, au Site et de réaliser des films à titre gracieux :
- **300,00 € H.T. (Trois cents euros hors taxes) par tranche de 1000 films.**

N° 72 du 13/07/2017

Gestion budgétaire du poste énergie de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat – Signature du contrat DIALEGE avec la Société **ELECTRICITE DE FRANCE - 22-30, Avenue de Wagram - PARIS 8ème.**

Le tarif de ces prestations est fixé à **100,00 € H.T. (cent euros hors taxes) par mois** avec facturation annuelle. Le tarif sera réactualisé annuellement.

N° 73 du 18/07/2017

Effacement et mise en technique discrète des câbles de communications électroniques existants aériens d'ORANGE, Route de Velleron RD31 sur la Commune de Monteux - Signature du marché avec : **ORANGE France - Réseaux Sud-Est - 170 Avenue Pierre Bérégofoy - 84000 AVIGNON pour un montant de 4 999,26 € HT.**

N° 74 du 18/07/2017

Mission de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement du Quartier de Beaulieu à Monteux – **Ordre de Service n° 3 – Calage de la rémunération définitive – Signature de l'avenant n° 6 avec la Société OTEIS, mandataire du Groupement OTEIS/ILEX – Modification financière des tranches fermes et conditionnelles.**

Cet avenant n'entraîne aucune augmentation du montant du marché initial mais un simple transfert de sommes de la tranche ferme à la tranche conditionnelle.

N° 75 du 18/07/2017

Assistance sur le réseau informatique et les installations sur le territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat - Signature du marché avec la Société **DIGITO - 5 Rue Cité Foule – 30 000 NIMES** pour un montant de :

- **Charges Fixes > 4 00,00 € HT**
- **Frais de déplacement > 631.68 € HT**

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 05.10.2017

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

- Coût total des heures > 6316,80 € HT
TOTAL > 7348,48 € HT
Le contrat prendra effet au 15 août 2017 et ce pour 1 an.

N° 76 du 18/07/2017

Maintenance des aires de jeux sur le territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat – Signature du marché avec l'entreprise PLEINBOIS AMENAGEMENT – 703 route de l'Isle sur Sorgue – 84250 LE THOR pour un montant de :

- AIRE DE JEUX BEAULIEU > Facture 1 : 707,50 € HT
Facture 2 : 707,50 € HT
Facture 3 : 707,50 € HT
- AIRES DE JEUX CCSC > Facture 1 : 2071,25 € HT
Facture 2 : 2071,25 € HT

TOTAL > 6265,00 € HT

Le contrat prendra effet au 1 Octobre 2017 et ce pour 1 an (reconductible 3 fois par tacite reconduction).

N° 77 du 10/7/2017

Abonnement annuel avec maintenance pour la mise à disposition d'un système de diffusion d'alertes sur le territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat - Signature du marché avec l'entreprise CEDRALIS SAS – 140 Avenue Franklin Roosevelt – 69500 BRON pour un montant de :

- Abonnement annuel > 7700,00 € HT
- Traitements et diffusions de messages :
Message vocal vers téléphone fixe > 0,05 € HT
Message vocal vers téléphone mobile > 0,18 € HT
SMS > 0,10 € HT

Le contrat prendra effet au 1 août 2017 et ce jusqu'au 31 juillet 2020.

N° 78 du 19/07/2017

Contrat de maintenance pour le photocopieur MPC3003SP E155MC25099 situé 162 Rue Ducrès, Hôtel des Monnaies à Sorgues avec la Société Fac Similé Grand Sud siège social 550, rue Alfred Nobel le Millénaire – BP 69 – 34935 Montpellier cedex 9 , moyennant le coût suivant :

- Coût unitaire Noir /Blanc 0,00434 € HT
- Coût unitaire Couleur 0,0434 € HT

Le contrat prendra effet du 1er août 2017 au 31 mars 2021.

N° 79 du 19/07/2017

Annule et remplace la décision n° 78 – Contrat signé avec la Société RICOH France, Zone SILIC 7-9 Avenue Robert Schuman 94150 RUNGIS au lieu de la Société Fac Similé Grand Sud

N° 80 du 21/07/2017

Signature d'une convention d'occupation précaire entre la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat et Monsieur Frédéric SZAFRAN pour la location d'un bâtiment d'habitation et du terrain attenant sis 41, Chemin des Mourgues à MONTEUX cadastrés section D n°747, d'une superficie totale de 2024 m². La convention est conclue sur la base d'un montant mensuel de 461,00 € pour une durée de 12 mois à compter du 1er septembre 2017.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
LES SORGUES DU COMTAT

N° 81 du 21/07/2017

Mission SPS concernant les travaux d'aménagement du Centre ancien de Pernes-Les-Fontaines
- Signature du marché avec la **SARL STS TRAVAUX** - 1 Rue Decauville - 84130 LE
PONTET

- Phase 1 - CONCEPTION : 395,00 € HT
- Phase 2 - REALISATION : 1550,00 € HT

soit un montant total de 1945,00 € HT soit 2 334,00 € TTC

La mission commencera à la notification du marché de travaux par un ordre de service pour la durée des travaux.

N° 82 du 21/07/2017

Signature d'un contrat pour la mise à disposition de personnel temporaire avec la **Société AXXIS** - 2 avenue de la Synagogue - 84000 AVIGNON (mission de prestations de services pour effectuer un remplacement d'une femme de ménage sur la commune de Sorgues)

- Taux horaire : 19,52 € HT / heure
- Durée hebdomadaire : 17,50 H
- Indemnité de déplacement : 2,15 €/jour

La mission commencera au 1^{er} août 2017 pour une durée d'un mois.

N° 83 du 03/08/2017

Signature de l'**avenant n° 1**, pour le Lot n°2 au marché n° 169/2015 « Passation des marchés d'assurances pour les besoins de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat », avec SMACL Assurances, 141 Avenue Salvador Allende 79031 NIORT pour un montant de 488.71 € TTC. Le montant initial du marché Lot 2 s'élevait à 8 561.82 € TTC et il est porté à 9 050.53 € TTC.

Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, PREND ACTE des décisions que le Président a été amené à prendre.



Le Président,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté de communes
Les Sorgues du Comtat**



Acte Exécutoire
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982
Envoyé le :
Affiché le : 05.10.2017